

Circulaire de facturation 2023-2024

L'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques des Récollets est une association loi 1901 sous contrat d'association avec l'état (à but non lucratif) qui gère l'ensemble des établissements qui le composent à savoir, les écoles Sainte Thérèse-Verbeau et Notre-Dame Perrier et le collège du même nom.

Contribution familiale :

La contribution familiale demandée aux familles est déterminée par le quotient familial, c'est-à-dire le revenu fiscal de référence (sur l'avis d'imposition sur lequel apparaît l'enfant) divisé par le nombre de parts fiscales (élément porté sur le même avis d'imposition).

Selon votre quotient familial, vous trouverez ci-dessous les tarifs vous concernant. Il vous est demandé de nous fournir une copie de votre avis d'imposition de 2022, celui qui porte sur vos revenus de 2021 pour les catégories de 2 à 7.

Cette contribution représente pour l'essentiel les charges d'investissement (entretien du patrimoine immobilier et mobilier de l'établissement) et les charges liées au caractère propre de l'établissement (animation pastorale et éducative). Le reste des dépenses est théoriquement pris en charge par l'état ou la collectivité. Sans la contribution des familles, l'établissement ne peut pas fonctionner.

Règlement des relevés de frais :

Les relevés de frais sont réglés par prélèvement SEPA sur 9 mois, du 8 octobre au 8 juin. Un relevé de frais annuel est édité en septembre et des relevés de frais de régularisation le sont si nécessaires en cours d'année.

Pour les quelques familles pour qui le prélèvement est impossible, le règlement trimestriel sera envisageable (un règlement à réception du relevé de frais annuel courant octobre, un avant le 15 décembre et le dernier avant le 1er avril).

Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales	Catégorie	Tarif annuel	Tarif mensuel (9 mois)
Inférieur à 7000	7	621,00 €	69,00 €
De 7001 à 8600	6	792,00 €	88,00 €
De 8601 à 10 200	5	909,00 €	101,00 €
De 10 201 à 11 800	4	999,00 €	111,00 €
De 11 801 à 13 400	3	1125,00 €	125,00 €
De 13 401 à 15 000	2	1179,00 €	131,00 €
Supérieur à 15 001	1	1251,00 €	139,00 €

La restauration :

Dans l'enseignement privé, les familles couvrent 100% du prix du repas. Cela comprend bien sûr la nourriture mais également tous les frais liés (personnel, énergie, matériel etc...). Les changements de régime (externe ou demi-pensionnaire) ne peuvent être pris en compte qu'au début de chaque trimestre.

Lorsque l'élève est absent plus de 5 jours consécutifs pour maladie ou hospitalisation à la restauration, une réduction est possible sur demande écrite précisant les jours d'absence et sur présentation d'un justificatif. Cette réduction ne concerne que la part alimentaire.

	Tarif annuel	Tarif mensuel (9 mois)
Forfait 4 repas / semaine	927,00 €	103,00 €
Forfait 3 repas / semaine	695,25 €	77,25 €
Forfait 2 repas / semaine	463,50 €	51,50 €
Forfait 1 repas / semaine	231,75 €	25,75 €

Repas occasionnel : 7,00 euros à régler sur EcoleDirecte

Manuels scolaires et TD :

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement, les TD sont à la charge des familles et portés sur le relevé de frais.

Réductions :

Une réduction sur la contribution familiale est accordée aux familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement (École Sainte Thérèse - Verbeau, École Notre-Dame Perrier et Collège Notre-Dame Perrier) par ordre d'âge décroissant :

-10 % pour le 2e enfant, -15 % sur le 3e enfant, -20 % pour les suivants.

Cette circulaire a pour objectif de vous donner les éléments liés à la facturation concernant la scolarité de votre enfant. N'hésitez pas à prendre contact avec le service de comptabilité, Mme Desrousseau pour tout renseignement supplémentaire.